

Dans le cadre de l'exécution de son programme *Espoir pour les femmes*, le ROFAF lance un appel à projets pour appuyer financièrement les initiatives de ses organisations membres basées en Côte d'Ivoire, au Mali, en RDC et au Togo portant sur la thématique de la prévention, du maintien et de la consolidation de la paix et de la gestion et résolution des conflits.

Date limite : 29 septembre 2013

HISTORIQUE

Le Réseau des Organisations Féminines d'Afrique Francophone (ROFAF) est une organisation internationale non gouvernementale apolitique et à but non lucratif créé le 28 juillet 2006 et dont la mission est de mobiliser les ressources financières pour faire avancer les droits des femmes en Afrique francophone. Les objectifs du ROFAF sont de:

- Appuyer financièrement la mise en œuvre des initiatives de ses organisations membres ;
- Renforcer les capacités institutionnelles de ses organisations membres ;
- Œuvrer au respect des droits des femmes en Afrique francophone.

Le secrétariat du ROFAF est basé à Lomé mais l'organisation mène des activités dans plusieurs pays d'Afrique francophone en collaboration avec ses organisations membres basées dans ces pays. Ces activités incluent des sessions nationales de formation/renforcement des capacités, la publication et la réallocation de subventions pour des micro-projets.

CONTEXTE

En l'an 2000, Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a approuvé la Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité. C'était la première fois que cette

institution avait examiné cette question et a approuvé un document entièrement consacré au lien qui existe entre les conflits armés, la paix et la dimension genre. Même si le titre de la résolution se réfère à des femmes, plusieurs points de la résolution font explicitement référence au genre. La résolution 1325 fait référence à deux questions importantes. D'une part, il reconnaît l'impact genre (sexospécifique) des conflits armés sur les femmes et les jeunes filles. D'autre part, il fait allusion aux rôles que les femmes et les jeunes filles peuvent jouer dans la consolidation de la paix.

Le genre est une catégorie d'analyse qui révèle que les inégalités entre les hommes et les femmes sont un produit social et non le résultat de la nature, mettant en évidence leur construction sociale et culturelle pour distinguer les différences biologiques entre les sexes.

L'analyse genre tente de rendre visible la construction sociale de la différence sexuelle et la division sexuelle du travail et du pouvoir. La perspective de genre vise à montrer que les différences entre les hommes et les femmes sont une construction sociale c'est-à-dire un produit des relations inégales de pouvoir qui ont été établies historiquement dans le système patriarcal. Le but du genre en tant que catégorie analytique est de montrer le caractère historique et socialement établi des différences sexuelles.

L'approbation de la résolution a représenté l'introduction formelle de la perspective genre et des besoins et contributions des femmes dans l'agenda international de la paix et la sécurité. La résolution 1325, qui est le résultat de travaux antérieurs de plaidoyer mené par les réseaux des organisations locales et internationales de femmes, représente l'institutionnalisation et l'acceptation par l'ONU et ses États membres d'un nombre considérable de demandes et des propositions faites par les organisations de femmes de la société civile dans le domaine de la consolidation de la paix avec une perspective de genre. À son tour, cette institutionnalisation a fourni aux organisations de femmes un instrument officiel pour soutenir et légitimer leurs actions.

En 2008, le Conseil de sécurité a approuvé la Résolution 1820 sur la violence sexuelle comme arme de guerre, et deux autres résolutions en 2009 : la résolution 1888 qui précise les engagements pris à la suite de la résolution 1820, et la résolution 1889 qui, elle, précise les engagements pris à la suite de la résolution 1325. Ces quatre résolutions (1325, 1820, 1888 et 1889) sont complémentaires et attirent l'attention sur les efforts visant à intégrer la dimension genre dans toutes les sphères et les étapes de consolidation de la paix. Toute consolidation de la paix qui intègre la perspective genre doit nécessairement s'attaquer à la violence sexuelle comme arme de guerre, étant donné qu'elle est, à l'heure actuelle, l'un des principaux impacts sexospécifiques des conflits armés.

Depuis l'approbation de ces résolutions, la question des femmes, du genre, de la paix et de la sécurité a été présente sur l'agenda international sur une base constante, quoique avec des résultats différents. Elles représentent un important pas en avant, étant donné qu'elles s'attaquent à la fois à l'impact des conflits armés et la capacité des femmes à devenir des agents de la paix et à surmonter la vision réductionniste qui considère les femmes comme de simples victimes de la guerre.

Malgré l'existence d'instruments juridiques au niveau national et international, qui stipulent clairement l'importance de la participation des femmes à des positions décisionnelles dans les processus de résolutions des conflits, on note encore une très faible participation des organisations de femmes dans la mise en œuvre des plans d'actions nationales visant à mettre en œuvre les résolutions 1325, 1820, 1888 et 1889 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Malgré les efforts de plusieurs organisations et réseaux de femmes, la promotion de la résolution 1325 douze ans plus tard, est restée presque à son stade initial de promesses et de bonnes intentions : très peu de réalisations ont été faites.

Pour le ROFAF, le travail de plaidoyer doit se poursuivre, parce que les femmes jouent un rôle clé dans les processus de prévention, de maintien et de consolidation de la paix, et de reconstruction de la démocratie. La participation égale des femmes et des hommes aux processus de paix contribue à une paix plus inclusive et durable. Elle renforce la légitimité de l'Etat et augmente les fondements économiques de la paix. Une plus large participation des femmes dans le processus de négociation de la paix assure une plus grande appropriation des concepts de paix par toute la communauté, crée un environnement favorable à la promotion d'une meilleure mise en œuvre de l'accord de paix qui en résultera et augmente la probabilité d'améliorer les conditions de vie des femmes et des enfants. Les femmes portent toujours le fardeau de la guerre et, par conséquent, il est essentiel qu'elles soient entendues dans tous les aspects de négociation de la paix.

C'est pour contribuer à la participation des femmes aux processus de paix et à la lutte contre les violences sexuelles dont sont victimes les femmes et les filles en période de conflit, ou post conflit, que le ROFAF, à travers son Programme *Espoir pour les femmes* a organisé deux sessions de formation à l'endroit des leaders des organisations de femmes au Mali, en République Démocratique du Congo, en République de Côte d'Ivoire, et au Togo. La finalité de ce programme est d'emmener le plus grand nombre possible d'organisation de femmes en Afrique francophone à intégrer dans leur planification stratégique des activités relatives aux thématiques de la prévention, du maintien et de la consolidation de la paix et de la gestion et résolution des conflits.

Après ces activités de renforcement de capacités, le ROFAF compte octroyer de petites subventions à ses organisations membres, **basées en Côte d'Ivoire, au Mali, en RDC et au Togo** et les **encourage à lui soumettre leurs projets relatifs à Genre, Prévention, gestion et/ou résolution des conflits.**

Le but du Programme Espoir pour les Femmes est de :

- Contribuer à l'amélioration de l'efficacité des organisations de femmes travaillant sur les questions liées à la violence à l'égard des femmes, à l'impact genre des conflits/instabilité politique et à l'accès des femmes à tous les niveaux dans les processus de pacification au Mali, en République Démocratique du Congo, en République de Côte d'Ivoire et au Togo.

Ses objectifs sont de :

- Fournir des moyens techniques et financiers aux organisations de femmes au Mali, en République Démocratique du Congo, en République de Côte d'Ivoire et au Togo pour mener des activités promouvant la participation des femmes à la vie publique et politique et dans les processus de consolidation de la paix;
- Renforcer les capacités leaders clés et des organisations des femmes au Mali, en République Démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire et au Togo pour travailler efficacement sur les questions liées à la violence à l'égard des femmes, du genre et conflits et l'accès des femmes au pouvoir.

Comment postuler ?

Pour postuler, veuillez remplir le formulaire ci-joint et le renvoyer **au plus tard le 29 septembre 2013** à 23h59

à : subvention@rofaf.org [subv](#)

Toutes les soumissions recevront une réponse. En raison du budget limité dont nous disposons, **seules les meilleures initiatives** pourront bénéficier de l'appui du ROFAF.

N.B. Seuls les projets des organisations membres du ROFAF basées dans les 4 pays ciblés seront éligibles pour un financement. **Le montant qui sera alloué à chaque projet ne saura excéder 459 000 FCFA (700 euros).**

Télécharger

[Formulaire de soumission de projets septembre 2013](#)

Pour devenir membre du ROFAF, [Cliquez ici](#) ou remplissez le formulaire ci-joint.